

Produire et consommer autrement

Pas simple mais incontournable

Notre façon de produire s'est emballée ces dernières décennies sous l'impact de multiples facteurs dont les principaux sont: nouvelles techniques, essor démographique, appétit du lucre. Ce dernier est trop souvent mal pris en compte. Il est à la base du gaspillage constaté dans la production des produits de grande consommation, aliments compris. Il en fait partie intégrante. Il n'est pas un accident. Par contre le gaspillage des denrées alimentaires a ses spécificités. Une part importante est constituée par les rejets de la grande distribution, emballages compris. Une autre provient des agricultures pauvres des pays pauvres, très peu performantes. C'est aussi une conséquence du mode de production dominant, des inégalités sociales qu'il provoque.

Cette explosion de la production- consommation s'est appuyée sur l'existence de ressources fossiles, pétrole, gaz et charbon, à faible coût économique. L'agriculture, contrairement aux apparences, n'a pas fait bande à part. Une tonne d'engrais, c'est en gros une tonne équivalent pétrole. Mais ce n'est pas tout. L'azote que cette énergie permet de capter est aussi, une fois épandu, à l'origine d'émissions qui vont entrer dans la danse des perturbateurs du climat. Et ceci de manière non marginale. De fait, par un ensemble de mécanismes entremêlés, le dispositif global de production assis sur une consommation massive d'énergies fossiles carbonées, a perturbé pour le moins deux cycles biogéochimiques, celui du carbone et celui de l'azote.

Le changement climatique est un effet des perturbations du cycle du carbone. Celles du cycle de l'azote y participent également mais elles ajoutent un impact direct sur l'eau et les sols, aggravé par le productivisme agricole qui engendre ses propres effets négatifs. La production agricole patine alors que les besoins augmentent. Il ne suffit pas, pour régler la question de la nourriture, de mettre en accusation la consommation de viande. C'est beaucoup plus complexe.

Quelles cibles ?

Nous sommes à l'âge des énergies fossiles carbonées. Mais il devra être beaucoup plus court que celui du bronze ou du fer sinon les effets négatifs seraient insupportables. Mais avons-nous les clés d'un futur apaisé ? Ce n'est pas sûr. Les conférences internationales se suivent mais n'apportent aucune rupture. N'est-ce pas le paradigme qu'il faut changer ? L'économie est celle d'une offre de plus en plus dominée par les multinationales. Le projet de traité transatlantique leur attribuerait encore plus de pouvoir. Pire il poursuit sur la lancée de la toute-puissance du marché qu'il veut encore accroître en gommant tout ce qui peut gêner la concurrence. Le paradis mondial du libre-échange est un mirage dangereux mais qui malheureusement fait un large consensus, parfois et même souvent parce qu'aucun autre modèle n'apparaît crédible. Depuis près de deux siècles, la société vit sur le mythe de la main invisible du marché qui serait seule capable de mettre en œuvre une organisation rationnelle de l'économie. Beaucoup font le constat que les résultats sociaux et environnementaux ne sont pas au rendez-vous, que le pire n'est pas arrivé. Mais pourtant la logique destructrice est poussée plus loin. Tout juste propose-t-on quelques ajustements qui ne sont souvent que des leurres ou des vœux pieux.

En premier lieu figure la transition énergétique qui fixe comme objectifs majeurs la réalisation d'économie (ce qui pourrait être une bonne chose mais encore faut-il se donner les moyens de réussir) et le recours massif aux énergies intermittentes éoliennes et photovoltaïques, présentées à tort comme renouvelables. Leurs productions d'électricité n'est pas programmable. Tous les progrès qui peuvent être réalisés pour améliorer leur régulation ne pourront pas changer cette réalité. Nous sommes donc dans une impasse qui, si les objectifs du Grenelle sont atteints, fragilisera la qualité de l'électricité et diminuera ses performances environnementales puisque la seule façon financièrement supportable pour gommer l'intermittence se fait avec des centrales fonctionnant au gaz et au charbon. Pire le modèle économique dominant a été appliqué à l'électricité. Les intermittentes sont devenues sources de rentes. De nombreuses collectivités se font prendre au piège. Moralité : les prix grimpent et les besoins sont plus mal satisfaits. La précarité augmente ainsi que les émissions de gaz à effet de serre. L'Allemagne en est le meilleur exemple.

Se trouve en deuxième lieu la litote de la règle du pollueur-payeur. Y en a-t-il une qui soit apparemment mieux frappée du bon sens? Mais ne nous a-t-il pas donné une Terre plate pendant des siècles ? Elle peut avoir parfois une certaine utilité mais doit-elle avoir pour autant un caractère absolu ? Elle devrait sanctionner tous les excès des acteurs économiques condamnés ainsi à être sages. Mais de fait elle contribue à la dictature du prix, du signal-prix dans le jargon. C'est un des moyens, sans doute peut-être le plus fort, de la manipulation du consommateur par une économie de l'offre. Il paye parce qu'on lui fait croire qu'il est coupable.

Le knout du signal-prix

Les économistes ont ressenti le besoin de tenir compte de l'utilisation de ressources naturelles gratuites (eau, air) et des rejets dans la nature (pollutions et déchets). Dans une économie pilotée par l'offre, cela se traduit par des taxes, des règles, des normes et des permis à polluer. L'offre est ainsi contrainte par un supplément de prix. C'est pour mieux lisser et ouvrir le marché mondial que le traité transatlantique veut généraliser cet arsenal. Mais on est entré dans une nouvelle phase où ce n'est plus seulement l'entrepreneur qui est contraint mais directement le consommateur. La loi BROTTE qui a été annulée dans cette partie par le Conseil Constitutionnel, prévoyait un dispositif compliqué et policier pour frapper l'utilisateur domestique d'énergies et le rendre sage (il y avait aussi le sucre d'orge d'une tarification progressive). De toute manière et dans tous les cas, c'est le consommateur qui finit par payer lorsqu'il y a sanction financière. C'est le principal résultat de l'application de la règle du pollueur-payeur. La réduction des pollutions résulte en général d'une avancée des techniques, c'est-à-dire d'une transformation de l'usage. Faut-il un bâton pour cela ? Où n'est-ce pas plus intelligent de favoriser la recherche et l'innovation?

Le signal-prix est devenu incontournable. Le porte-monnaie est l'autel de la sagesse. Moralité : de très beau discours sur la prévention, englobée aujourd'hui à tort dans la notion d'économie circulaire, de nombreux tomes de règles et de normes, des taxes de plus en plus nombreuses, un dispositif de traitement des déchets emberlificoté dans la notion de « Responsabilité Elargie du Producteur ». Les tonnages de déchets augmentent en même temps que les factures, les indicateurs environnementaux clignent « danger », la biodiversité s'érode... Certes le recyclage des matériaux est en augmentation. Ce qui est une bonne chose en soi mais une moins bonne quand il est utilisé pour justifier implicitement le gaspillage ou l'obsolescence programmée des biens de consommation. On peut consommer puisqu'on recycle. Et vive l'emploi ! La prévention ne peut pas se réduire au recyclage. Faut-il donc seulement corriger les abus, redresser les travers ou s'interroger sur ce qui

pourrait être une économie circulaire digne de ce nom ? L'homme ne mérite-t-il pas autre chose que le knout du signal-prix ?

La parabole des amibes

Albert JACQUART avait proposé comme modèle à l'humanité, le monde des amibes qui, lorsque les conditions d'existence sont tendues, se mettent toutes dans la même direction. Faut-il faire bloc pour sauver le système ? Ne confond-on pas système et planète ? En privilégiant le comportement, l'approche civico-moraliste ne permet pas d'analyser assez finement les causes et donc peine à formuler de bonnes solutions, au moins de bonnes directions de recherche. La maison brûle mais il faut s'y bien prendre pour éteindre l'incendie.

Faut-il donc mettre la société dans un carcan d'union sacrée contre un péril autoproduit ? Suffit-il de corriger des effets ? De remplacer les énergies fossiles carbonées par les intermittentes renouvelables ? Ne faut-il pas formuler la question autrement, en droit d'accès à un bien commun relativement rare, l'énergie ? Encore faut-il s'entendre sur le relativement. Il est clair que, comme toute ressource, les énergies ne sont pas en quantités infinies. Compte-tenu des manques actuels, du retard de l'innovation, de l'essor démographique, des malentendus et des vicissitudes du nucléaire, la nécessité de sortir de l'âge des énergies fossiles carbonées donne la priorité à une sobriété efficiente. Il ne s'agit pas de comprimer a priori le besoin mais de chercher à lui répondre avec pondération et efficacité, de préférer le terrain politique au maquis fiscal et normatif et sa gangue moraliste. C'est déjà une différence de modèle mais il y aura d'autres. Il faut donc miser sur des individus conscients et solidaires, porteurs d'une dimension politique retrouvée, rénovée. L'abstention électorale n'est-elle pas un reflet de cette incapacité des pouvoirs publics à faire face aux enjeux. Le modèle de l'amibe ne fait pas recette. Mais il faudra des individus capables de retrouver le sens de l'intérêt général et du collectif. Vaste et ambitieux programme...

La question sociale

Les considérations précédentes sur l'énergie amènent à penser que les problématiques environnementales sont avant tout sociales donc politiques. Le climat est un bien commun mondial. L'énergie n'existe pas pour elle-même mais parce que c'est le moyen de créer des activités, de modifier sa proximité. C'est donc tout à la fois le quotidien des gens, donc le niveau de développement, et la répartition des ressources, notamment énergétiques, et des richesses, qui sont au centre des enjeux. On le voit bien dans les conférences internationales sur le climat. C'est une autre façon de dire que qu'il existe de fortes interactions entre le local et le global mais elle est plus précise. Elle tombe sur la nécessité de résoudre l'allocation de ressources devenues relativement rares. Or manifestement le marché, à qui cette fonction est dévolue dans le modèle économique actuel, ne peut réussir. Le marché c'est la violence de l'argent qui en appelle d'autres. La manière dont il organise les échanges ne fait qu'aggraver les problèmes. Les pays en développement ne font que copier le modèle et par là même contribuent au marasme. Dans tous les pays et malgré l'augmentation globale du PIB, les inégalités se creusent. Le coût du travail anémierait les vieilles économies. L'eldorado serait trouvé dans l'émergence de nouvelles couches moyennes dans les BRIC. Il suffirait alors de compter sur une innovation surfant sur le numérique pour soutenir la consommation et récolter une part du gâteau. Pendant de temps, les émissions de gaz à effet de

serre s'accroissent. La biodiversité est de plus en plus maltraitée. Des millions de gens fuient la misère dans des conditions bien souvent atroces. Les murs-barrières fleurissent alors que les puissants ne parlent que de liberté de circulation. Mais il s'agit bien sûr de marchandises pour le plus grand bien des multinationales qui prospèrent. Les populismes aussi.

Or avouons-le : nous ne savons pas bien comment nous y prendre pour desserrer l'étouffement et redonner du sens à l'intelligence humaine. L'espoir du grand soir a vécu. Il faut renverser le paradigme actuel en inventant de nouvelles praxis.

En venir aux usages

Une chose paraît claire : il faut faire passer aux oubliettes le forçage de l'économie par l'amont, de plus en plus sous la direction des multinationales. La problématique comporte deux étages. Premièrement est-il possible de revenir à une planification après les énormes avatars des pays dits socialistes ? Deuxièmement quels moteurs pour le développement ? Préalablement le mot « développement » est-il adéquat ? Il est en particulier nié par Edgar MORIN pour qui « il y a une ambiguïté majeure avec ce qu'on appelle le développement. C'est une des faces de l'occidentalisation. Développement, occidentalisation et mondialisation sont trois faces de la même réalité. Le développement apporte de l'émancipation, il crée des classes moyennes avec les standards de vie occidentaux et les mêmes intoxications « consuméristes ». Il crée en même temps d'énormes zones de misère ». Est-ce bien le consumérisme qui crée la misère ou un système basé sur le lucre qui creuse des inégalités en manipulant des îlots de consommateurs solvables ? Pour le reste, c'est une question de sémantique. Continuons à appeler développement, à défaut d'autre mot, ce qui est nécessaire de faire pour que les différentes entités humaines puissent se sentir reconnues dans leurs cultures, leurs dignités et leurs spécificités tout en recherchant le bien-être dans le respect des autres et de la nature. Dans cette définition, il y a bien le refus d'un modèle consumériste sur lequel est en particulier assis le règne des multinationales qui ont besoin de standardisation et de banalisation. Il y a une reconnaissance de la diversité culturelle, d'une histoire sédimentée mais ouverte sur l'avenir. Bref l'humanité est multiple.

La proposition d'Edgar MORIN ne met pas suffisamment en relief l'impact des rapports de classe dans le bilan. Les inégalités sociales criantes sont la conséquence de la recherche du lucre à tout prix. C'est en effet le moteur de l'économie actuelle. Secondairement elle cherche à répondre à des besoins mais principalement à en susciter, à créer des espaces où le consommateur privé d'initiative est obligé de venir au temple du consumérisme, à faire croire qu'il n'y a pas d'autre alternative. La division sociale du travail est en effet aliénante. Ce n'est pas nouveau. La question est de savoir quoi faire pour y remédier. Faut-il seulement éclairer le consommateur entrant dans une grande surface de distribution ? Ce peut être une action utile mais ne faut-il pas également et surtout créer d'autres rapports de production, plus transparents, dans lesquels la division du travail peut reconstituer une unité en se situant dans ses rapports avec la nature et avec les autres hommes ? Vieux rêve mais moderne utopie. Le changement de modèle est de passer du couple « lucre-consumérisme » à celui de « usages-démocratie ». Nous sommes donc loin de la parabole de l'amibe mais dans la reconnaissance de l'individu, de l'altérité, de l'égalité, de la différence, de l'intérêt général. Bref dans une dialectique de l'individu et des collectifs, d'une individuation porteuse de sens. Ce n'est pas inné. « La réforme éthique », chère à Edgar MORIN, n'est pas inscrite dans les gènes mais c'est un possible souhaitable. Pour ce faire, il faut être plus précis sur les scénarios à construire. Une chose est certaine : il faut partir des usages collectivement définis comme nécessaires au bien-être. Mais il ne

s'agit pas d'écrire sur une page blanche. Nous héritons d'une situation qui n'est pas malléable à souhait. Le rêve doit donc s'inscrire dans une réalité qu'on ne peut gommer dans un revers de main.

Bien faire le bilan

Les grands gestes d'administration publique s'expriment de manière très générale dans des objectifs traduits dans des nombres incantatoires. C'est particulièrement le cas en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre avec les trois fois 20%. Pourquoi ? Comment ? Magie du chiffre et de la communication.... Par contre la division par deux des émissions mondiales à l'horizon 2050 est le résultat de l'expertise internationale effectuée par le GIEC dans l'hypothèse d'une augmentation moyenne de température de 2°C. Ceci se traduit pour notre pays dans le facteur 4, c'est-à-dire une division par quatre de notre niveau d'émission de 1990, par près de 9 en Allemagne. Mais il y a confusion entre émissions constatées au niveau hexagonal et émissions liées à notre consommation finale.

D'après les communiqués officiels, nous aurions réduit nos émissions depuis 1990. Mais ce bilan n'est que le reflet de notre soumission aux multinationales et à leur division internationale du travail. L'étude de l'INSEE donnée dans le graphique suivant ne tient compte que du gaz carbonique mais elle est très explicite. Elle donne les émissions liées à notre consommation finale. Le tableau suivant synthétise ces informations et révèle deux choses. Premièrement il faut augmenter nos émissions hexagonales d'un tiers (il s'agit de l'année 2005 !) parce qu'une bonne partie de ce que nous consommons est produite ailleurs, dans des pays à faible coût du travail et faible protection environnementale. C'est donc bien l'ensemble production-consommation qu'il faut revisiter.

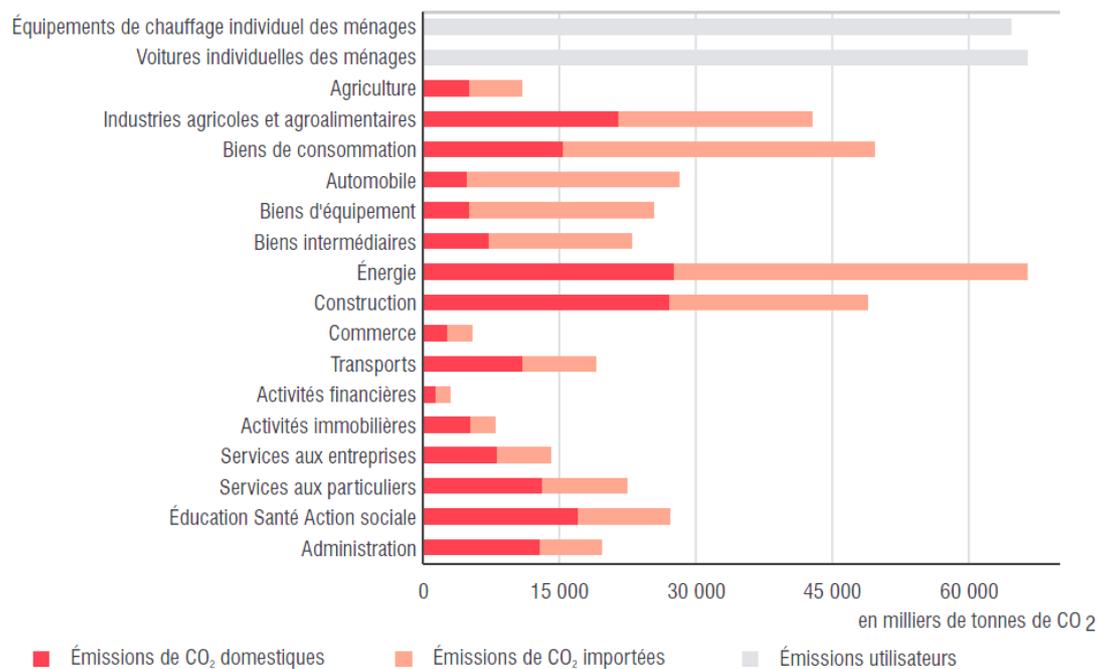
Deuxièmement les émissions liées aux usages « déplacements en auto » et « chauffage », c'est-à-dire plus sous la responsabilité des ménages (pour autant qu'ils ont réellement la possibilité de définir la manière dont ils se chauffent et se déplacent) sont loin d'être majoritaires. Elles ne représentent que 130 millions de tonnes CO₂ sur un total de 545 lié à notre consommation finale. Soit 23,8% du total. Rappelons que ce tableau ne tient compte que des émissions de gaz carbonique et non de la totalité des gaz à effet de serre. Auquel cas la fraction attribuée aux ménages serait encore relativement plus faible parce que l'agriculture prendrait une grande place à cause de l'utilisation d'engrais de synthèse.

Or le discours officiel comme « l'écologiquement correct » mettent avant tout l'accent sur les consommations dans l'habitat et les transports, avec un fort éclairage sur les déplacements domicile-travail. Il n'y a pas lieu de négliger ces secteurs de consommations. Il faut bien sûr modifier nos modes de chauffage et de déplacement. Mais si nous en restons là, l'objectif du facteur 4 ne sera pas atteint. Nous sommes confrontés à une campagne de désinformation qui atténue la responsabilité du système et culpabilise le citoyen. L'approche civico-moraliste enfourche le cheval.

On essaie de nous vendre un modèle simpliste de développement dit durable basé sur une rénovation de l'habitat (il y a beaucoup à dire sur ce sujet), des transports collectifs (il en faut), des éoliennes, des panneaux solaires (en faut-il ?) et des gadgets plus ou utiles, souvent peints « en vert ». La grande production est pour l'essentiel, exemptée de mesures sous contrainte de compétition internationale (comme elle bénéficie également d'une fiscalité avantageuse). Ce modèle simpliste est piloté d'en haut. Mais les conférences internationales sont incapables de donner du corps à une résurgence moraliste du concept du grand soir. Le peuple doit avoir des comportements conformes. Le ballet diplomatique sur les réductions d'émissions évoque un fantomatique développement partagé. Le deus ex machina ne fonctionne pas. En d'autres termes la dimension

sociale et politique des transformations est affaiblie, voire absente. Il s'agit pourtant d'une question de civilisation car il faut tout à la fois reconsidérer nos relations aux autres et refonder l'organisation économique sur d'autres bases. Mais il est plus facile de l'écrire que de le faire.

Emissions de gaz à effet de serre domestiques et importées induites par la demande finale intérieure, par poste (source : Services de l'observatoire et des statistiques et INSEE, 2005)



Lecture : la demande finale en construction induit 49 millions de tonnes de CO₂, dont 27 émises par l'appareil de production domestique et 22 émises à l'étranger via les importations de produits utilisés pour répondre à cette demande finale.
Sources : Service de l'observation et des statistiques (SOeS), Insee.

Le graphique précédent trouve une synthèse dans le tableau qui suit.

émissions hexagonales (en Mt de CO ₂)	410
chauffage et déplacements	130
productions	280
échanges	135
exportations	205
importations	340
total consommations finales	545

Nos émissions de CO₂ constatées sur le territoire (410 Mt) sont exportées pour un équivalent de 205 Mt alors que les émissions liées à nos importations atteignent 340 Mt. Notre consommation finale est donc la source d'émissions de 545 Mt.

Le préventif-curatif

La notion de préventif-curatif tente de répondre à la problématique du temps donc de la relation rupture-progressivité car la radicalité nécessaire sera progressive et rien ne l'octroiera. Le changement sera le résultat acquis par des actions multiformes qui n'auront pas toutes la même capacité de transformation. Il faut donc remettre sur l'enclume la vieille histoire des rapports entre réformes et révolution.

Il faut que des ruptures puissent s'introduire dans la praxis ordinaire. De quoi sommes-nous sûrs ? La consommation d'une minorité met la nature en triste état. Mais le nombre présent et futur d'êtres humains bannit la politique de l'autruche vis-à-vis de la finitude relative des gisements de ressources et de l'effet de leurs consommations sur les cycles naturels. Donc la généralisation du modèle occidental consumériste, même verdi, est inconcevable. Le marché global n'est qu'un moyen simpliste d'allocations des ressources. Il creuse les inégalités dans une économie mondiale pilotée par l'offre. Il s'avère incapable d'apporter des réponses rationnelles, socialement acceptables. Les systèmes alternatifs ont pour le moment échoué, notamment par manque de démocratie. Nous sommes donc à une époque charnière où l'énorme force créatrice de l'Homme se retourne contre lui mais peut encore s'ouvrir sur la construction d'un bien-être collectif. Il y a donc une forte dimension éthique et culturelle qui doit supplanter la chosification de l'individu, la perte de l'intérêt général et du lien collectif. Toute politique publique doit s'inscrire dans ce contexte. Le concept de « préventif-curatif » également car il doit exprimer le primat du politique au sens propre du terme.

Il sert à projeter le quotidien dans l'avenir afin de définir de manière démocratique la façon dont on peut collectivement satisfaire les besoins essentiels en respectant la nature et le travail humain. C'est bien l'incessante et massive répétition des gestes familiers qui crée l'essentiel de notre impact sur la nature et le climat. C'est elle qui est le principal exutoire final de tout le dispositif de production. Si la tempête est à craindre, le mouvement monotone des marées est d'une banalité structurante. Il ne s'agit pas de privilégier l'anomal, de chercher des boucs émissaires du genre « avion », « tourisme », bien qu'ils posent également problèmes, mais de s'attacher aux usages banals et massifs qui font la vie quotidienne et mobilisent des équipements domestiques et collectifs de la proximité.

Le préventif doit donc définir des stratégies de modifications profondes de la manière dont nous voulons organiser notre quotidien. Il pose la question de fond de bien répondre au couple « besoins-usages » avec une sobriété efficiente de ressources. Le curatif a deux objectifs : réparer les erreurs du passé (par exemple dans le bâti), fournir des ressources renouvelables, donc respectant particulièrement les deux principaux cycles biogéochimiques, carbone et azote. Le recyclage et la mobilisation d'énergie sans carbone fossile font partie du curatif.

Le « préventif-curatif » doit faire l'objet de calendriers et concentrer des moyens. De ce point de vue il est complètement différent des nombreux schémas actuels dont la vigueur du diagnostic est égale à l'absence, voire la réduction, de moyens. Il s'agit la plupart du temps (il peut y avoir des exceptions) d'une gymnastique administrative qui produit de beaux documents coloriés et sert de prétextes à des actes de communication. Parfois la puissance publique se fait valoir par la promotion de beaux objets en oubliant qu'il s'agit d'abord de répondre à des besoins. Les mamelles actuelles des politiques publiques s'appellent plutôt technocratie, paternalisme parfois éclairé, concertation souvent à sens unique. Il ne sera pas facile de rompre avec ces pratiques. L'expertise est nécessaire. Encore faut-il qu'elle nourrisse le projet et ne l'étouffe pas, même d'amour. Bref il s'agit, sur le fond,

d'orienter de secteurs de l'économie (habitat, déplacements de proximité, alimentation) par un pilotage par le couple « besoins-usages ». La question de l'industrie sera examinée spécifiquement. Le préventif porte une dimension sociétale et il est scandé par des actes politiques majeurs. Prenons comme l'exemple la question de l'habitat.

L'habitat

Les différentes variantes de la politique publique de l'habitat sont toutes issues du même moule mis en place par Raymond BARRE en 1976. Différents ministres ont mis leur nom sur des textes législatifs qui, pour l'essentiel, font confiance au marché pour résoudre la question du logement tout en faisant supporter une bonne partie de l'impact financier par le contribuable. Ce qui, dans le contexte actuel de la fiscalité, revient à cibler les couches moyennes au profit des promoteurs et des banques. L'habitat social essaie de maintenir un niveau de prestation, très souvent dans un schéma suranné d'assistance. Cette remarque ne condamne pas la nécessité de mettre en œuvre des mécanismes de solidarité mais porte sur la manière dont est souvent conçue la relation administration-locataires. Il est vrai que le fonctionnement des copropriétés n'a pas toujours été exemplaire et dynamique. Fondamentalement l'habitat est considéré comme un moyen de rente sauf le secteur public social qui est chargé des cas difficiles. Seuls des organismes sociaux privés qui ont un parc ancien amorti sont à l'aise mais résistent fortement à coopérer. Il préfère organiser des niches tranquilles.

La possibilité de se loger correctement se heurte donc à de nombreux problèmes quantitatifs (avec quelques exceptions) et qualitatifs. Le parc locatif social n'est pas le plus énergivore et il est en grande partie alimenté par des réseaux de chaleur (ce qui pourrait être un avantage). La précarité énergétique est le résultat d'une part de l'augmentation du prix de l'électricité principalement et de celui du gaz secondairement (le prix de la chaleur des réseaux alimentés au gaz devrait avoir diminué), d'autre part et principalement de la faiblesse des ressources d'un nombre grandissant de familles. Elle fait donc partie d'une précarité plus générale dans laquelle les loyers et remboursement pour les accédants à la propriété pèsent d'un poids financier considérable de moins en moins prise en compte par l'aide personnalisée au logement. D'ailleurs la dénomination de cette aide est symbolique. Elle a remplacé l'allocation logement au moment même où l'aide à la pierre a été amoindrie et aujourd'hui quasi supprimée. Cette transformation a visé à donner une clientèle aux promoteurs (dont certains font partie de l'économie sociale) en élevant le prix des loyers dans le parc social (en augmentant les taux d'intérêt, en réduisant la durée d'amortissement et en créant le surloyer). La politique du logement n'est pas alors de résoudre un besoin mais de faire produire des objets pour un ensemble de cas particuliers (d'où le nom d'aide personnalisée), c'est-à-dire créer des marchés de l'immobilier. La ghettoïsation du logement est comme un ver dans une pomme. Le développement du chômage à la fin des années 70 a accéléré l'évasion du parc social.

Dès les années 80, l'Etat s'est préoccupé de la rénovation lourde d'un parc social assez récent à défaut de modifier structurellement la politique du logement et de trouver des solutions pour l'emploi et la réussite scolaire. Les lotissements ont mité la campagne. Le prix du foncier n'est pas ou n'est plus le facteur principal de l'exode. L'Ile-de-France est un cas particulier. Il est nécessaire d'analyser les raisons de plus près sans oublier le problème fiscal. Il faut également suivre les évolutions du budget ménage « chauffage-déplacements ». Bref la sociologie des quartiers neufs des années 50 -70 est à compléter ainsi que celle des lotissements.

Actuellement la mode est à l'édification d'éco-quartiers considérés comme des objets à part devant réhabiliter l'image d'un habitat plus urbain et plus dense. Mais la qualité n'est pas toujours présente, notamment au niveau phonique. Le logement reste cher, trop cher. Les opérateurs sociaux jonglent avec des loyers contraints et extrêmement réglementés pour, d'une part, accueillir des ménages pauvres et d'autre part contribuer à régler le manque de logements mais avec des coûts élevés. Ils servent de soupape de sécurité. C'est souvent la quadrature du cercle. La promotion privée se heurte à la question de la solvabilité des ménages et la frilosité des banques. Le locatif privé est cher et trop souvent de qualité médiocre malgré les aides fiscales. La puissance publique aide fiscalement une rénovation thermique du parc privé ancien, trop incohérente et incapable d'atteindre l'objectif du facteur 4 sauf exceptions rares.

Fondamentalement, la politique du logement des cinquante dernières années s'est traduite par une incapacité notoire à donner des réponses satisfaisantes aux besoins d'habiter et a provoqué d'énormes gâchis sociaux et financiers. La question de l'énergie n'en est qu'une des composantes. Ce n'est pas en faisant rêver avec des maisons à énergie positive et des panneaux solaires que la question sera réglée. Ceci ne fait qu'apporter de l'eau au moulin du lucre et de la rente qui est de fait la principale faiblesse de cette politique de l'habitat. Le but principal des politiques du logement n'est pas d'apporter des solutions mais de favoriser les marchés, de faire de l'argent à coup d'aides publiques, le parc public social étant chargé d'abriter les plus pauvres. La satisfaction du besoin n'est qu'un intermédiaire. L'Europe actuelle et libérale veut encore moins de présence publique. Il nous faut bien au contraire plus de service public, plus de démocratie, plus de résultats, moins d'incohérence.

Rénovation thermique et énergie

Le chauffage et la production d'eau chaude mobilisent de l'énergie de faible température, moins de 30°C pour des planchers chauffant jusqu'à 55° environ pour des radiateurs. Il n'est pas nécessaire de mobiliser des énergies primaires de haute enthalpie (qualité) pour obtenir ces résultats. Les solutions techniques sont diverses et peuvent utiliser des ressources de proximité : eau de nappe, déchets, bois, paille et autres.... Il y a le double enjeu d'atteindre au moins le facteur 4 tout en restant dans un budget ménage acceptable. C'est justement la principale question.

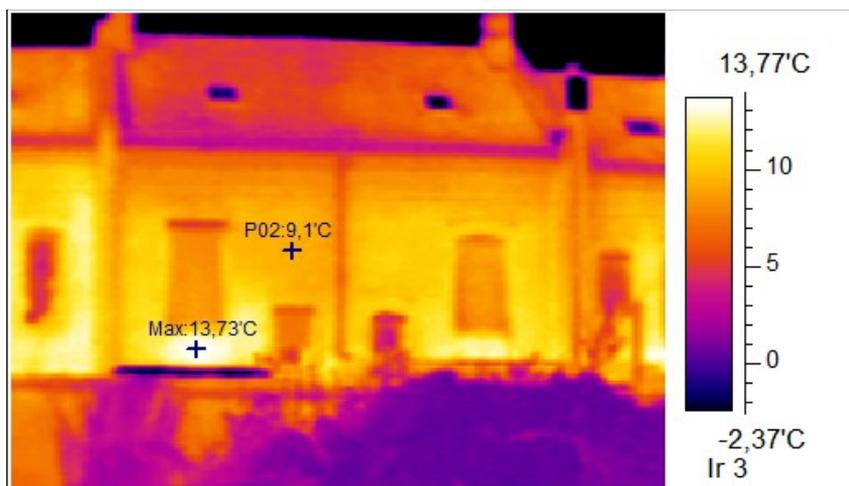
La ligne officielle ou dominante semble bien être celle de privilégier l'action d'isolation du bâti accompagnée d'une chaudière à gaz quand le raccordement sur un réseau de chaleur renouvelable n'est pas possible. Il existe également tout un lobbying sur le biogaz qui serait capable à terme de remplacer le gaz naturel. Incohérence supplémentaire qui fait une impasse sur les usages du biogaz dans l'industrie et les transports où il est plus indispensable que dans l'habitat. L'amplification des performances techniques du bâti et du renouvellement de l'air intérieur a les conséquences suivantes : coût économique élevé (de 45 000€ voire plus) sans pouvoir atteindre forcément le facteur 4 ; dépendance d'une énergie fossile, le gaz, qui pose des problèmes géopolitiques (voir par exemple le gaz russe et l'Ukraine) et amène une fragilité économique pour l'avenir. Ce modèle est mangeur de crédits et ne permet pas de les couvrir avec les économies réalisées.

Le parc social est embarqué dans des réhabilitations très lourdes qui ont peu à voir avec l'objectif de la rénovation thermique mais correspondent à une trop précoce remise à niveau générale. La spécificité du chauffage n'est d'ailleurs pas toujours bien prise en compte (régulation surtout dans les immeubles chauffés par le sol, renouvellement d'air, occultation...). C'est en général un pouvoir

technocratique qui octroie ce type d'intervention sans que les locataires soient toujours bien satisfaits. La marotte des énergies solaires vient parfois compliquer le sujet.

Un schéma mixte d'interventions corrélées sur le bâti et la production de chaleur sans carbone fossile est seul capable d'atteindre un optimum : environnemental puisque le facteur 4 est atteint avec la fourniture de chaleur, sanitaire parce qu'il faut inclure dans le projet le traitement d'air intérieur (une ventilation simple flux hygro-réglable semble convenir dans bien des cas) et le choix des matériaux, économique parce qu'il ne s'agit plus de rechercher à tout prix l'isolation maximum mais un équilibre entre le coût d'intervention sur le bâti et l'air intérieur d'une part, les économies d'énergie d'autre part. Il s'agit en d'autres termes de rechercher le confort thermique (sans oublier le sujet des canicules) en corrigeant la pathologie du bâti (tous les types d'habitat n'ont pas les mêmes défauts). Cet optimum vise également à ne pas renchérir voire à diminuer le montant payé par l'occupant du logement tout en faisant face à l'amortissement des travaux. Ce type d'intervention ne peut pas faire disparaître la précarité mais il la soulage.

Ce schéma peut facilement se mettre en place dans les quartiers neufs équipés d'un réseau de chaleur. C'est un peu plus compliqué dans le parc ancien mais pas impossible. Les solutions techniques sont multiples : géothermie, chaufferies poly-combustibles alimentant un réseau de rue ou de quartier à basse ou moyenne température....La pompe à chaleur peut être mobilisée parce qu'elle possède de réelle qualité technique de simplicité et de durabilité, soulage la pression sur les énergies de proximité, n'a pas les inconvénients du coût et de la demande en pointe du chauffage électrique. La difficulté réside dans le phasage des opérations mais a priori rien d'impossible si on veut s'en donner les moyens. Le granulé de bois peut être une solution pour l'habitat individuel dispersé ou peu dense. Les rares études et expérimentations disponibles montrent que sur un habitat urbain du genre « maisons de ville en bande » une action sur le bâti d'environ 30 000€ permet une réduction sensible de la consommation (de 80 à 100 kWh /m² soit environ 50%) sans intervention invasive autre que celle de l'installation d'une VMC simple flux hygro-réglable et d'un minimum d'isolation intérieure.



Photographie infrarouge d'une maison qui montre clairement que le radiateur chauffe la rue.

Faut-il pour autant isoler par l'extérieur ? Sinon quelle isolation intérieure peu invasive ? Des scénarios à étudier avec l'occupant dans le cadre d'une approche globale incluant la production de chaleur sans carbone fossile.

Pour l'habitat collectif, une autre approche est souhaitable car les questions de régulation sont essentielles. Mais il s'agit à la fois d'assurer le confort thermique de chaque appartement, de permettre une maîtrise individualisée sans être obligé d'ouvrir les fenêtres ou d'enfiler un manteau, de respecter malgré tout la solidarité thermique du bâtiment dans la facturation. Ceci est techniquement possible et ouvre la voie à des économies substantielles sans intervention très lourdes sur le bâti.

De tels schémas exigent une remise en cause de l'individualisation des cas pour construire des opérations groupées où l'occupant co-construit son projet avec la puissance publique, dans des périmètres à définir (rue, village...). L'intervention d'un service public local de chaleur est incontournable pour donner de la cohérence et créer du lien. Il peut s'exprimer dans une régie mais prendre des formes diverses. La collectivité locale est bien propriétaire des réseaux de distribution de l'électricité et du gaz. La forme de délégation donnée à l'origine à l'entreprise publique EDF-GDF résultait du fait qu'il existe de fortes contraintes techniques de production et de transports qui trouvent de bonnes solutions au niveau national. Le déploiement de réseaux de chaleur dans le parc ancien n'a pas ces contraintes et s'apparente beaucoup à celui du réseau d'eau ou d'assainissement. En outre la corrélation entre bâti et production de chaleur retentit sur les questions d'urbanisme et d'architecture sous compétence locale.

La faisabilité d'une opération expérimentale sur 71 maisons est actuellement menée à Amiens où un service public local de chaleur a été créé. La région PICARDIE a fondé un service public de l'efficacité énergétique (SPEE) dont l'objectif est de piloter les opérations sur le bâti sans qu'il y ait des contraintes de ressources. Les deux services coopèrent pour assurer une cohérence avec la participation des habitants. Le remboursement des crédits est effectué par les économies réalisées et les subventions prévues par le plan Habiter Mieux et les aides fiscales actuelles. L'égalité d'accès aux services est réelle. Le préventif-curatif en matière de rénovation thermique du parc ancien a bien besoin des services publics pour mettre en œuvre des actions cohérentes et efficaces.

Les tarifs

Le service public de l'électricité se caractérise aussi par une tarification unique qui ne dépend pas de l'endroit où on habite. Cette condition n'est pas difficile à généraliser localement pour la chaleur dans le cadre du budget du service public, pratique classique pour l'eau et l'assainissement. Ceci étant les dépenses des ménages vont être différentes selon la typologie du bâti. Les habitations neuves en BBC vont consommer environ 50 à 60 kWh par m² pour le chauffage et l'eau chaude. Ce ne sera pas le cas pour des habitations anciennes rénovées. A la différence de l'eau et de l'électricité, l'habitant subit la nature du bâti. Il serait donc juste de pondérer la tarification publique de la chaleur en fonction de la puissance nécessaire pour chauffer. Ceci est possible et mérite un débat.

En collectif, il existe une solidarité objective entre tous les habitants d'un même immeuble : un logement peut être chauffé par les voisins, les expositions sont différentes... Donc il faut à la fois donner à l'occupant une maîtrise de son confort (tout le monde n'a pas besoin de la même température et l'usage peut varier avec l'âge), exprimer la solidarité physique de l'immeuble dans une tarification qui permet malgré tout de tenir compte des désirs différents en matière de confort. C'est tout à fait possible d'atteindre cet objectif tout en réalisant des économies grâce à une meilleure régulation et une correction des défauts (définir et corriger la pathologie du bâti). Mais il faut modifier les pratiques actuelles. Généralement la réhabilitation lourde (sauf quand l'immeuble est très dégradé) revient à copier-coller un modèle quasi-prédéterminé d'isolation et

d'étanchéification onéreux. La démarche doit être inversée : partir de l'existant en matière de distribution de chaleur, diagnostiquer les anomalies, établir les moyens d'amélioration et d'autonomisation pour le chauffage et l'eau chaude, expliquer le fonctionnement du dispositif et de la tarification. L'expérience montre qu'il est possible d'atteindre des économies substantielles avec des budgets raisonnables.

Une mobilisation totale

Ces dispositions prennent le contrepied des pratiques actuelles. Actuellement les ménages butinent des informations, sont assaillis de coups de téléphones. Les travaux sont faits dans l'improvisation et commencent généralement par le changement des fenêtres, opération qui a le plus faible retour sur investissement. Le traitement de l'air intérieur est très souvent oublié. La marchandisation amène incohérence et surcoût, parfois des problèmes de santé publique du fait de la mauvaise gestion de l'humidité.

La création de services publics est seule capable d'amener un dynamisme nécessaire et de créer une démarche cohérente qui n'exclut pas l'économie locale. Bien au contraire. On peut estimer le nombre d'habitations à rénover peu ou prou à 20 millions, voire plus. Les filières actuelles seraient dans l'incapacité d'y faire face. Il s'agit donc d'organiser une véritable mobilisation industrielle incluant tous les acteurs de la recherche, de l'éducation populaire, de la formation, de la fabrication de matériaux, du bâtiment, du génie civil, de la thermique.... L'utilisation de matériaux renouvelables doit être favorisée. Une approche territoriale est alors possible...

Les services publics mettent en scène le projet et tissent le déroulement, financement compris. Ce sont les moteurs. Le marché reprend une place adéquate de mise en concurrence d'acteurs industriels. Mais l'efficacité dépend d'abord et surtout de la diffusion de l'innovation technologique et ergonomique. Ce ne sont pas la valeur du travail ou la sous-traitance qui doivent être les paramètres d'ajustement. PME, artisans et entreprises de l'économie sociale peuvent et doivent y prendre toute leur place.

Bref la transition écologique dans l'habitat n'est pas seulement une affaire de techniques et de formes d'énergies. C'est aussi et même avant tout une question sociale et politique parce que l'objectif principal n'est pas de faire du fric mais de répondre au besoin de bien se chauffer dans le respect de la nature et du climat. De manière concomitante sont posées les questions de l'organisation du travail, de la reconnaissance de son utilité et de sa valeur. Il ne s'agit plus de créer à tout prix de la croissance mais de créer des valeurs durables pour satisfaire un besoin essentiel et, par la même, créer des emplois. S'il n'y a pas ce renversement de modèle, la rénovation de l'habitat n'atteindra pas les objectifs assignés, pourtant incontournables et les inégalités de situation et de confort ne feront que croître.

Retour sur le préventif-curatif

Reprenons le concept de préventif-curatif. Les propositions précédentes font partie du deuxième terme. Elles permettent d'effacer des insuffisances du passé. Elles introduisent une dimension de solidarité mais ne suppriment pas les travers profonds de la politique du logement. Elles permettent de diviser par deux environ l'énergie consacrée au chauffage dans des délais longs. Ce sont en effet des travaux lourds. Le montant de crédits qu'il faudra leur consacrer est de l'ordre de 600 milliards. A 20 milliards par an, cette politique sociale met 30 ans pour se développer et crée environ 500 000

emplois directs. Qu'on ne nous dise pas qu'il n'y a pas d'argent. On peut créer de la monnaie. C'est le rôle des banques avec l'accord de l'Etat. La création de monnaie n'est qu'un jeu d'écriture. La question primordiale est la suivante : les emprunteurs sont-ils capables de rembourser ? Or il s'agit ici de prêts qui permettent, entre autres choses, de faire des économies avec l'appui politique de la puissance publique. On ne saurait avoir meilleur gage d'autant plus qu'il peut être passé un contrat synallagmatique avec chaque propriétaire par lequel la dette sera gagée sur la valeur du bien. Il y a de la bonne et de la mauvaise dette. Il s'agit ici de bonne dette avec des vertus sociales, environnementales et économiques qui devra être mise à l'abri des turpitudes des comptes de l'Etat. C'est une négociation à mener avec l'Europe. Ce serait un scandale politique si les institutions européennes n'acceptaient pas ce genre de bonne décroissance. Car il s'agit bien de mieux vivre en utilisant moins de ressources. Nous ne sommes pas dans l'écologie punitive.

Complétons le panorama du curatif par quelques considérations sur la maison à énergie positive. On ne parle plus de collectif ou d'habitat dense. C'est pourtant, comme on le verra, un des objectifs du préventif. C'est qu'il faut de la toiture pour disposer des cellules photovoltaïques.... Or l'habitat collectif et intermédiaire réduit la surface de toiture par logement. Mais ce n'est qu'un argument. Le principal est que, dans un contexte où le curatif va demander beaucoup d'efforts, il faut éviter le renchérissement du coût de l'électricité. Or inévitablement, et pour des décennies, l'électricité photovoltaïque ne peut que plomber le prix de l'électricité. Il faut avoir le courage de le dire. Il y a d'ailleurs d'autres pistes de recherche à développer pour optimiser l'utilisation de l'espace bâti à des fins productives.

Prévenir c'est habituellement éviter de consommer. Or il faut construire. Donc la prévention en matière de logement va porter sur différents aspects concernant la quantité de ressources à mobiliser, la surface construite, le foncier mobilisé, l'optimisation des services induits par l'habitat, notamment pour les déplacements.

Faut-il durcir encore plus les normes des logements neufs ? Les simulations disponibles montrent que ce n'est pas la bonne cible si on mobilise les réseaux de chaleur sans énergie fossile carbonée. Par contre il faut privilégier les performances acoustiques et tant mieux si, ce faisant, l'isolation thermique y trouve son compte. La densité urbaine sera ainsi favorisée. C'est effectivement le paramètre important du préventif bien qu'il faille le manier avec précaution. Il ne s'agit pas d'entasser la population. L'objectif reste bien sûr l'excellence du cadre de vie. Mais les services associés à l'habitat, y compris la fourniture d'énergie, trouvent plus facilement de meilleurs équilibres et une insertion de services plus facile dans la proximité.

Les partisans de NEGAWATT prônent une diminution de la surface des logements. Cette proposition est inadéquate si on utilise des réseaux de chaleur utilisant des énergies de proximité sans carbone fossile, éventuellement associées à des pompes à chaleur. Avec la réglementation 2012, les dépenses énergétiques pour le chauffage sont de l'ordre de 20 à 30 kWh/m². C'est un bon niveau. Les sources d'énergies de proximité sont multiples et rien ne laisse aujourd'hui présager un manque de ressources de ce type dans le cadre d'une réduction de 50% de la consommation globale du chauffage.

La répartition de l'habitat est intimement liée à la question des déplacements de proximité. Abandonnons les considérations générales sur les transports et attachons-nous aux usages. On ne part pas en vacances comme on se rend au travail. Le préventif –curatif en matières de déplacements est fortement lié à l'habitat. La concentration dans les grandes villes n'est pas une fatalité si on sait utiliser le réseau ferroviaire en multi et inter-modalité. Les gares deviennent donc des lieux multifonctionnels à privilégier. Il ne faut pas les laisser aux appétits mercantis du duo RFF-SNCF qui

doivent faire face à une dette faramineuse. L'intégration des gares dans un aménagement du territoire revu et corrigé, qui donne de la valeur aux productions décentralisées comme on le verra plus loin, est un enjeu politique fort, concurrent et complémentaire à la métropolisation à la mode. Il existe en outre de nombreuses friches sur le réseau ferroviaire qu'il faut mettre en valeur. Il n'y a donc pas un seul modèle d'aménagement du territoire. Les schémas de cohérence territoriale (SCOT) devraient être construits dans le périmètre du bassin de vie. C'est là où s'exprime une grande partie de la quotidienneté et que peuvent naître des projets.

Politiques industrielles

L'exemple de l'habitat a été détaillé pour rendre plus compréhensible deux piliers essentiels d'une économie pilotée par la satisfaction des besoins essentiels. Toutes les problématiques liées à la construction de logements n'ont pas été abordées, notamment celles des financements mais aussi celles liées aux promotions des logements neufs. Les moyens d'auto-construction comme ceux des CASTORS ont été très affaiblis. Le texte aborde trop rapidement le sujet des matériaux de construction.

On a remarqué au passage qu'il s'agissait bien du renversement de la politique actuelle qui délègue aux forces économiques, en particulier aux multinationales, le soin de faire ce qui est bon pour leurs actionnaires en faisant croire qu'elles poursuivent l'intérêt général. Le développement des services publics exprime la primauté du politique. Il permet de créer les conditions du fonctionnement des différents acteurs car le service public ne fait pas à leurs places. On a trop souvent confondu service public et entreprises publiques. Il ne s'agit pas de dénigrer ces dernières qui subsistent à l'état de reliques aujourd'hui. EDF est une entreprise d'envergure mondiale avec une majorité de capitaux publics. Elle n'a plus que le squelette d'entreprise publique.

L'orientation de l'innovation et du développement industriel nécessite que la puissance publique, donc le citoyen, puisse avoir droit au chapitre. La question a surgi à propos d'ALSTOM. Elle est également posée dans une des dispositions de projet de loi sur la transition énergétique : la programmation publique deviendrait impérative au lieu d'être indicative. La question de la nationalisation, au moins partielle, d'entreprises stratégiques est donc posée mais plus de manière opportuniste que systémique.

Elle répond à la concentration de moyens dans des structures de moins en moins nombreuses qui pose le double problème de la fin du processus dans des empires monopolistiques hermétiques et concomitamment, celui du contenu des politiques industrielles induites. La présence de l'ETAT comme actionnaire d'ALSTOM ne répond que très partiellement à cette question. Elle accompagne la restructuration mondiale de secteurs stratégiques en mettant quelques garde-fous. Quelles industries faut-il créer dans une économie de la demande ?

La création de services publics, voire d'entreprises publiques, n'épuise pas le sujet de la définition des politiques industrielles et de leur mise en œuvre. Elle crée des conditions favorables sous condition que le citoyen ait à dire et à faire. Il ne s'agit donc pas de revenir au modèle des Trente Glorieuses. Il a eu ses mérites. Il a démontré que la puissance publique pouvait être efficace. Les entreprises nationales de l'époque ont mis en œuvre une réponse sociale qui était assise sur les besoins vus par l'ingénieur. L'expert avait a priori raison. Il s'agit aujourd'hui de mettre toutes ces compétences au service d'une autre manière de produire et de consommer. Il serait également vain de prétendre à l'autarcie nationale ou régionale. Il faut de toute manière répondre à l'exigence du partage du développement et de l'innovation.

L'innovation

Il y a actuellement une grande effervescence sur des technologies issues du numérique (impression à 3 dimensions, réseaux créatifs...). La question est-elle bien posée ? Que cherche-t-on ? A faire des produits brillants, des condensés de savoir et d'imagination qui doivent rencontrer des envies et des portemonnaies pour se développer et attirer l'attention de l'industrie ? Le capitalisme a bien senti cette puissance collective et essaie d'en tirer un nouveau parti, de nouvelles sources de lucre. Le smartphone devient l'épicentre du quotidien tout en produisant de nombreuses et nouvelles fractures. Le fétichisme du numérique est une nouvelle dimension de l'enfermement de l'homme dans un virtuel qui évapore sa proximité physique. Or cette dernière acquiert une nouvelle acuité.

En effet le niveau de services pour une population qui n'a jamais été si nombreuse passe par le trou de l'aiguille du préventif-curatif. Il n'est plus possible de se contenter d'une agitation brownienne de l'invention. Ce qui ne veut pas dire qu'il faille faire fi des potentialités du numérique. La parabole de l'amibe prend ici du sens. Il est indispensable de créer les meilleures conditions de vie pour 10 milliards d'êtres humains avec les outils que nous avons et ceux que nous pouvons inventer pour mieux utiliser nos ressources, faire appel au maximum aux ressources renouvelables et à l'électricité sans carbone fossile. Il y a énormément à inventer mais pas n'importe comment. Donc première condition à réaliser : mettre prioritairement en chantier des politiques industrielles répondant aux besoins essentiels et résorber les inégalités, c'est-à-dire fixer des priorités et non pas des occasions nouvelles de s'enrichir.

Le cadre stratégique doit être clair : tendre vers zéro dans l'utilisation des énergies fossiles carbonées, être attentif au coût des moyens alternatifs, être efficient dans les rapports usages-besoins-moyens, favoriser l'égalité d'accès aux services et aux nouvelles technologies. Ce qui n'empêche ni la diversité ni la fantaisie. Il ne s'agit pas de nier l'importance de la forme, du plaisir, du confort, de la fête. C'est bien l'humain et le vivre-ensemble dans le respect de l'autre et de la nature qui sous-tendent la praxis.

L'innovation doit donc non seulement être collaborative mais aussi souhaitée et partagée, notamment au niveau international. Le programme ITER sur la fusion nucléaire en est un exemple. La brevetabilité du vivant est un contre-exemple manifeste. Libérer l'innovation du carcan du lucre est un objectif politique important qui appelle un apprentissage collectif sur des champs touchant le quotidien, avec l'objectif de n'oublier personne : l'eau, l'énergie, les agricultures..... Aujourd'hui l'innovation est essentiellement centrée sur la haute technologie numérique, sur des services haut de gamme, notamment financiers. Ce sont des conséquences d'une division internationale du travail qui nie ce dernier, le dévalorise et spéculé sur des montagnes d'argent. La stratégie européenne de Lisbonne est en échec. Il est indispensable de retourner l'innovation vers le bien-vivre de 10 milliards d'êtres humains.

En avons-nous les moyens ? Il existe encore des organismes publics qui travaillent, souvent à contrecourant, sur des perspectives différentes. Il arrive même que des laboratoires puissent prendre en compte la dimension sociale de leur travail. Des logiciels libres existent. Ce n'est pas l'expertise qui est en panne mais la volonté politique. Certes il ne faut pas se cacher que la nature des outils dépend des rapports sociaux et des rapports de production. Les subprimes en sont un bel exemple. Les multinationales et notamment financières placent l'innovation là où elles sont

intéressées par le gain. Elles enferment l'innovation dans leurs cocons et détruisent ou gèlent tout ce qui peut les contrarier. L'énergie est un secteur où le retard technologique est criant. L'énergie nucléaire a été essentiellement portée par des Etats. Le Japon est un contreexemple malheureux.

Un pôle public des énergies

La notion de pôle public est avancée pour définir un cadre dans lequel la puissance publique pourrait animer, définir et mettre en cohérence le jeu des acteurs d'une filière ou d'un secteur économique. Mais c'est encore une notion floue. L'analyse sur l'habitat, exposée précédemment, esquisse ce que pourrait être une telle approche. Mais il faut faire remarquer qu'il ne s'agit pas, en l'espèce, de centrer l'action sur un produit mais sur un usage : habiter confortablement. La composante énergétique en fait partie et ne constitue pas une entité spécifique qui peut être détachée du système.

Tout usage utilise de l'énergie. L'électricité occupe une place particulière du fait de ses aptitudes multifonctionnelles, de l'impossibilité de la stocker de façon massive, du rôle essentiel qu'elle joue dans le quotidien. Il est donc absurde de la considérer comme une marchandise. Le droit à l'électricité doit être institué comme celui de l'accès à l'eau potable et l'assainissement. Mais il ne peut pas être assis sur une consommation sans limite. Une contradiction à résoudre se situe donc entre l'égalité d'accès qui fonde l'unicité tarifaire en tout point du territoire et la diversité des utilisations qui influe sur la quantité consommée dans un foyer. Comment prendre en compte le véhicule et le chauffage électriques, dont l'extension ne doit pas être favorisée pour différentes raisons notamment économiques et opérationnelles (en particulier l'adaptation des réseaux de transport et de distribution) ? Il est possible de moduler l'assiette tarifaire sans encourager l'usage. L'objectif n'est pas de punir. La notion de tarification sociale et progressive est à reprendre dans un contexte complètement différent de celui de feu la loi BROTTE. Il ne s'agit pas d'actionner un signal-prix car il n'y a aucune raison objective de rationner l'utilisation de l'électricité. La voie de l'action punitive par le tarif est une impasse. Elle donne un droit supplémentaire aux riches. Il faut résoudre deux problèmes : la précarité qui ampute le droit à l'électricité, le gaspillage qui en est une caricature.

Car la priorité doit être donnée aux actions préventives agissant sur l'usage par l'évitement de consommation de ressources sans nécessairement contraindre la satisfaction du besoin. Celles liées à l'habitat ont été décrites. Quant aux déplacements, les multi et inter-modalités auront une priorité absolue dans le cadre des bassins de vie. Dans ce contexte le recours aux véhicules n'utilisant pas de carburants fossiles, donc le biogaz et l'électricité, peut avoir du sens. Mais l'approche «véhicule propre» donc « produit » s'intègre dans un système territorialisé ouvert aux différents modes et répondant aux différentes contraintes (congestion, cadre de vie urbain, santé, sécurité, climat). Les agricultures et l'industrie ne sont pas des sujets tabous. Ils seront abordés.

Une note de janvier 2013 est donnée en annexe. Elle établit des propositions pour la structuration d'un pôle public basé sur le droit à l'énergie, des services publics et le triptyque « efficacité, efficience, respect du climat » assurant une cohérence des actions publiques et privées. Encore faut-il bien exprimer le rôle particulier de l'électricité. Sa consommation représente la moitié environ de l'énergie primaire consommée annuellement en France. Par ailleurs le droit au confort thermique, esquissé plus haut, règle une autre partie de la question énergétique. Restent les carburants et les besoins des activités économiques qui ne peuvent pas être amalgamés aux énergies précédentes.

Toutefois la notion holistique de pôle public de l'énergie conserve du sens sous réserve d'un découpage en filières.

Pourquoi un autre triptyque que celui, classique, « sobriété, efficacité, énergies renouvelables » ? Le terme « efficacité » est préférable à celui de « sobriété » au contenu flou à connotation a priori restrictive. Son sens est précisé et élargi dans le deuxième terme « efficience ». L'efficacité est liée à la consommation avec une forte dimension technique. L'efficience est celle d'un système assis sur la satisfaction d'un usage où le jeu des acteurs est dominant. L'efficience exprime les données stratégiques et politiques. C'est une mise en cohérence des acteurs par la voie démocratique, avec le primat des actions préventives. Le cas de l'habitat examiné précédemment en est une illustration. Le remplacement de « énergies renouvelables » par « respect du climat » substitue une démarche politique à une approche « produit ».

Au total il y a bien un renversement du modèle qui façonne le « politiquement correct ». Il serait d'ailleurs sans doute plus simple de réduire le modèle alternatif au diptyque « efficience, respect du climat », l'efficacité technique étant incluse dans le premier terme. Une économie de l'offre s'exprime dans des produits autant que possible « verts ». Une économie de la demande répond à la satisfaction des usages dans le respect de la nature et du travail. Le renversement paradigmatique est effectué dans la hiérarchie « produit »-« politique », le dernier terme étant pris dans sa définition originelle, celle de l'organisation d'une société développée.

Changer de paradigme

L'utilisation des énergies fossiles carbonées et de l'électricité a provoqué une rupture radicale dans les rapports entre l'énergie et la société. Elles ont bien sûr transformé la mobilité des biens et des personnes. Mais elles ont fait plus. Les moulins et l'agroforesterie ont fournis l'énergie pendant des siècles. La proximité était une exigence. L'humanité trouvait sa force dans la campagne. Elle remontait vers les bourgs et les villes dans un mouvement vertical ascendant. Puis le charbon a remplacé le bois. Puis le pétrole et enfin le gaz ont inversé les flux d'énergies actives. Ils prennent leurs sources dans des puits, des mines et des centrales. Le nucléaire est entré dans la danse mais avec ses spécificités. L'ère de la délocalisation a débuté. La proximité n'est plus que contingente. La globalisation économique actuelle a donné le coup de grâce. Les énergies fossiles ont permis de déconnecter les productions des territoires et renversé la verticalité ascendante par une dépendance géopolitique qui désertifie bien des territoires.

Mais le tableau ne serait pas complet sans mention de la puissance de ces flux descendants et non renouvelables. Nous puisons dans des stocks concentrés alors que les énergies solaires sont des flux diffus basés sur des cycles, principalement ceux de l'eau et du carbone. Le végétal est le principal capteur du soleil. La puissance est faible et il faut donc jouer sur la surface pour faire quantité. Les moulins étaient nombreux pour une population beaucoup moins importante. Aujourd'hui les consommations sont sans commune mesure avec celles d'antan. Certes l'efficacité agricole a été multipliée environ par 8 dans les agricultures les plus productivistes pendant que la population mondiale explosait avec un ratio supérieur. Mais ce type d'agriculture n'est pas durable. Elle est dopée aux énergies fossiles carbonées et fragilisée par le changement climatique. Le constat n'est donc pas optimiste.

Le développement des forces productives énergétiques a été bridé par l'abondance des ressources fossiles et l'absence de prospective publique. L'objectif premier est de faire du lucre avec la complicité de la puissance publique. Les dispositifs éoliens et photovoltaïques sont, actuellement et

pour les prochaines décennies, dans l'incapacité de donner des réponses à la production électrique dans de bonnes conditions économiques, sociales et environnementales. Seul le nucléaire civil permet de produire sans menacer le climat mais il a ses lourdeurs capitalistiques et opérationnelles. Nous sommes bien en crise puisque les seules énergies facilement accessibles sont le gaz, le charbon et le pétrole mais leurs utilisations massives ont un impact social et environnemental insupportable. Ceci étant il ne faut pas tomber dans un pessimisme outrancier sur le long terme. L'intelligence humaine n'a pas dit son dernier mot mais rien n'est écrit d'avance. Il faut cependant changer de paradigme : sortir de l'ère des énergies fossiles carbonées revient à casser cette relation verticale descendante sans pour autant revenir au modèle de la société agricole préindustrielle. La production industrielle a besoin de beaucoup d'énergie (voir le graphique précédent).

L'électricité joue un rôle important et spécifique. En France, il faut déconnecter encore plus sa production du gaz et du charbon, le fuel ne jouant qu'un rôle insignifiant. Les énergies intermittentes ont un impact négatif sur le coût et comportent un risque de diminution de la qualité, surtout si le réseau national est atomisé en baronnies locales d'une part, d'autre part si leur part relative dans le dispositif global de production est trop fort. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas une approche territoriale à envisager. Retenons que le recours au gaz et au charbon est motivé par les fluctuations quotidiennes et saisonnières de la demande en électricité, que l'existence d'un réseau national puissant, interconnecté au niveau européen, est le gage de la qualité de l'électricité et de la modicité de son coût sur laquelle il y a actuellement beaucoup à dire. Mais globalement la production française d'électricité est faiblement émettrice de gaz à effet de serre. Le principal levier d'amélioration préventive est à trouver dans les actions sur le chauffage du bâti.

Le modèle nouveau apparaît. L'efficacité est à construire dans la conjonction d'actions préventives progressives, de coopération entre un vaste réseau électrique capable de répondre à l'impossibilité durable du stockage massif de l'électricité et des dispositifs de production territorialisés et multifonctionnels, assis sur des ressources renouvelables de proximité. Le végétal et l'éolien y joueront un rôle.

Le végétal

Il est nécessaire d'utiliser au mieux les ressources disponibles en puisant dans le végétal, donc en développant des savoir-faire nouveaux sur des territoires étendus. Mais les gisements sont limités et doivent faire face à des demandes diverses: prioritairement alimentaire mais aussi fournitures d'énergies, de matériaux et de matières premières, tout ceci sans mettre la biodiversité en péril. La nature est notre jardin, notre principal fournisseur de ressources si et seulement si on la respecte. Ce n'est pas seulement un patrimoine mais le partenaire de l'espèce humaine. La biodiversité ordinaire, c'est-à-dire celle qui est le plus en contact avec l'homme et qui fournit donc l'essentiel des ressources, doit faire l'objet d'attentions particulières. Mais le génie écologique a besoin d'espaces où la pression de l'homme est moins forte. La nature ne subsiste pas seulement dans des îlots épars, tabernacles d'espèces protégées, mais ils lui sont nécessaires. La quête de ressources végétales ne peut pas se traduire dans l'artificialisation sans fin d'espaces standardisés. C'est une question de survie de l'humanité. Bien au contraire le paysage, le sol, les espèces endogènes, bref l'écosystème sont l'assise, dans leur diversité et leurs relations à diverses échelles, du dispositif productif. Il faut alors prendre la complexité du vivant comme un tout et combattre la tendance à la simplification. Il s'agit d'un saut culturel. L'éducation et l'éducation populaire devront s'emparer de ces sujets.

La prospective n'est pas facile. Ce que sera l'état de l'art au-delà de 2030 est bien incertain. Il faut éviter de prendre les possibles techniques à long terme comme des outils de programmation de la transition énergétique. Elle se gagne dans les quinze prochaines années même si elle se poursuit au-delà. Car le temps presse. Il faut donc faire appel aux techniques déjà disponibles ou en développement industriel tout en dégagant des stratégies sur le long terme. Le recours au végétal en est une car il est seul capable d'alimenter des moyens programmables de productions d'énergie renouvelable. Encore faut-il le faire de façon efficiente.

L'appréciation des gisements de végétaux est entachée d'une grande incertitude. En France par exemple, la production forestière fait seulement l'objet d'une étude économique qui permettra de définir les coûts d'accès. Il faut donc préciser les connaissances mais il est très probable que l'utilisation du végétal ne sera pas suffisante pour couvrir les demandes même si l'ensemble des deux filières (voie enzymatique et transformations thermochimiques) est mobilisé. Il faut donc faire appel au nucléaire, dans des conditions mieux maîtrisées, pour la production électrique de base. Le recours raisonnable à l'éolien est souhaitable, dans des conditions différentes qu'aujourd'hui, pour soulager la pression sur la biomasse.

Une approche territoriale

L'objectif stratégique fondamental est de tourner l'essentiel des moyens vers des productions industrielles diffusées dans le territoire, utilisant les ressources renouvelables issues du végétal et du vent, branchées sur le réseau électrique à très basse teneur en carbone fossile et participant à sa régulation. Le raisonnement ne se fait plus seulement sur les problématiques énergétiques mais intègre celles des matières premières. Le choix du territoire n'est pas le seul possible.

En effet l'utilisation du végétal peut très bien s'accommoder de la division internationale du travail actuelle par l'écrémage mondialisé des gisements. Ce scénario est à l'œuvre et passe même par l'accaparement de terres fertiles dans des pays pauvres. Le trafic maritime étant peu cher, les ports, voire les navires eux-mêmes, sont les points nodaux de l'économie. Actuellement le conteneur est le vecteur de la délocalisation industrielle. La transformation du végétal peut suivre le même chemin. Dans le moins mauvais des cas elle peut se rapprocher des marchés encore solvables dans des installations proches des ports. L'hyper-concentration des moyens, la faiblesse des coûts d'accès aux ressources et du travail, la brutalité sociale et environnementale des pratiques agricoles compensent l'impact économique des transports. Le végétal peut donc facilement s'intégrer dans une économie globalisée dominée par les multinationales. C'est la tendance actuelle d'une économie de l'offre.

L'approche territorialisée n'est pas un choix seulement subjectif mais peut et doit présenter un cadre favorable à l'efficacité du dispositif de production. L'économie circulaire classique est généralement conçue sur la base d'échanges de ressources non ou mal utilisées. Très souvent c'est le déchet qui en est le vecteur. Mais la réflexion reste confinée dans l'industrie voire dans une zone industrielle et n'aborde pas les relations de proximité en particulier avec l'agriculture et la ville.

Les échanges doivent également inclure l'énergie. De plus en plus de grandes industries et de grands équipements se lancent dans la cogénération dans la mesure où ils ont besoin de chaleur et de vapeur. C'est un bon moyen d'augmenter le rendement énergétique global. Il faut rendre possible la généralisation à des entreprises moyennes. C'est même un enjeu majeur dans le contexte de la relocalisation des activités industrielles car la dimension d'unités proches des ressources renouvelables sera très probablement modeste. Il faut donc envisager la création de zones industrielles équipées de moyens de production d'énergies et des fonctionnements en réseaux

conventionnels (échanges de ressources) et opérationnels (effets synergiques sur la fabrication d'outils et de logiciels). La nature des combustibles et les techniques peuvent être diverses mais l'enjeu est d'utiliser au mieux les ressources.

La triple écologie

C'est une notion qui n'est pas facile à exposer dans la mesure où les acteurs d'un territoire entrent dans des relations croisées, structurées par l'objectif d'utiliser les ressources locales renouvelables du mieux possible, en respectant la nature et le travail. Les acteurs sont les citoyens-consommateurs, les agriculteurs et forestiers, les industriels. C'est une économie circulaire ouverte sur le territoire qui vise à recoudre autant que possible les cycles biogéochimiques du carbone et de l'azote. Elle est également branchée sur les réseaux d'électricité et de gaz si la méthanisation est possible. L'industrie comme l'agroforesterie ne sont pas fixées uniquement sur des marchés locaux. Ce n'est pas un copié-collé d'un modèle prédéterminé en fonction du portefeuille commercial de tel ou tel groupe mais une mise en valeur de potentialités humaines et naturelles d'un bassin de vie dans lequel les politiques préventives et curatives esquissées plus haut se développent. L'efficacité des actions permet de bien répondre aux besoins de bien-être. C'est de fait un ensemble de réponses politiques à la rareté relative des ressources et à l'héritage consumériste et productiviste. Il est possible de définir des structures nécessaires à ce réseau territorial.

Tout d'abord les moyens de production de l'énergie contribuent à réguler les fluctuations de la demande en électricité. C'est une fonction qui peut s'exercer dans les deux sens : fourniture en heures pleines, consommation en heures creuses. Ils foisonnent sur la contribution à la régulation du réseau et la consommation directe de proximité à vocation industrielle. Ce qui permet d'économiser des ressources végétales grâce aux heures creuses, donne une électricité peu chère à l'industrie de proximité (effacement de l'effet de réseau), optimise les investissements et le fonctionnement du réseau électrique national. Mais les tarifs d'échanges de l'électricité avec le réseau doivent tenir compte des surcroûts d'investissement de la zone industrielle. Il est clair qu'on se situe dans un échange d'usages dans une coopération de réseaux : national pour l'électricité, local pour la zone industrielle. Elle nécessite la définition d'un cahier des charges et de conventions. Les collectivités territoriales devraient être les maîtres d'ouvrage de la partie locale.

Ce rôle des collectivités est d'autant plus indispensable que la fourniture d'énergies adaptées à la relocalisation industrielle met en valeur des ressources locales en y incluant les déchets ménagers et assimilés. L'agriculture et la foresterie sont concernées comme les ménages, notamment par des consommations de combustibles, de carburants et d'aliments. Le citoyen-consommateur doit avoir une bonne compréhension du réseau d'échanges où il a un rôle actif à jouer. Les déchets fatals sont des ressources. On sort des problématiques du tri des emballages qui peuvent encore conserver un intérêt mais qui prennent en compte le réemploi et la réduction des emballages dans un contexte de circuits courts, la valorisation de la matière organique dans une approche globale et territorialisée, la valorisation thermique intégrée dans l'ensemble des gisements.

Une des questions essentielles qui sera développée plus loin, est celle de favoriser les évolutions de l'agriculture et de l'élevage. Les pratiques productivistes ont rompu les cycles biogéochimiques du carbone et de l'azote et créent des problèmes sociaux de plus en plus insupportables. Les échanges de matières doivent donc prendre en compte le raccomodage de ces cycles. Ce qui passe par l'entretien des sols en carbone et la fourniture d'engrais organiques azotés pour maintenir une

bonne efficacité agricole. Les fournitures de ressources à la ville et l'industrie respectent ces contraintes. Nous sommes bien dans une économie d'échanges qui intègre les dimensions économiques, environnementales et sociales.

Une mention particulière doit être faite à l'éolien. Mais auparavant il faut aborder la valorisation industrielle du gaz carbonique renouvelable. En effet la valorisation du végétal par méthanisation et combustion en fournit de fortes quantités. Le cycle du carbone est ainsi bouclé. Mais on peut imaginer que ce gaz devienne une matière première. Auquel cas, il serait non seulement possible de se passer du carbone du pétrole et du gaz, mais on créerait des puits, c'est-à-dire des occasions de faire passer du carbone de l'atmosphère vers des stocks plus ou moins durables.

Le gaz carbonique est assez stable chimiquement. Il faut donc de l'énergie pour le réveiller et lui donner de l'hydrogène pour qu'il entre dans des synthèses utiles. Bref il y a là des perspectives de chimie verte qui pousseraient plus loin les potentialités du végétal. Elles mobilisent les moyens locaux de production d'énergie (électricité et chaleur), éventuellement sur la production de méthane (qui peut aussi être utilisé comme carburant). Ces hypothèses rejoignent alors la production éolienne dont l'intermittence est le principal défaut. Le lissage des caprices du vent par l'électrolyse de l'eau produirait de l'hydrogène et également de l'oxygène qui pourrait être utile à la combustion. Ce lissage de l'éolien permettrait de fournir une puissance moins variable au réseau électrique. Il foisonnerait avec les moyens de production électrique décrits précédemment. L'efficacité du dispositif de la zone industrielle comme celle du réseau électrique en serait doublement améliorée.

La triple écologie est ainsi décrite dans ses grandes lignes. Ce n'est pas seulement une approche territoriale mais une proactivité inventive et citoyenne entre la ville, la campagne et l'industrie dans un cadre de politiques curatives et préventives, d'un pôle public de l'énergie, de politiques industrielles, d'une économie des usages qui donne une place centrale au bien-être de toute les femmes et tous les hommes. Deux sujets doivent être encore abordés : celui des agricultures et celui du partage.

Les agricultures

Le terme « les agricultures » recouvre une interprétation générique qui inclut l'élevage et la sylviculture sous toutes ses formes. C'est en définitive toute pratique qui aboutit à la production du végétal. Il ne s'agit de promouvoir un modèle mais d'envisager un concept de ce qu'il est possible d'appeler « agriculture écologiquement intensive ».

L'artificialisation de l'élevage productiviste est étrangère à une approche éco-systémique parce qu'elle nie sa proximité et se branche sur des marchés mondialisés, en amont comme en aval. Ils provoquent une compétition exacerbée qui nie de plus en plus la nature et l'homme. Les limites du productivisme ne sont pas atteintes mais on en voit bien les dangers. Les réponses ne sont pas seulement économiques et environnementales. Elles sont aussi, peut-être d'abord, sociales. En d'autres termes le devenir de l'agriculture-élevage-foresterie ne passe pas seulement pas des mesures agronomiques mais s'intègre dans un projet de société.

Mais encore faut-il s'entendre sur ce que représentent des agricultures écologiquement intensives. Le desserrement du productivisme agricole ne peut pas se trouver dans une extensivité réduisant les productions de façon drastique. Il faut revenir aux fondamentaux agronomiques : le végétal appartient au monde vivant. L'efficacité agricole résulte de la bonne santé des écosystèmes mobilisés par l'homme. Le paysage, les sols et l'eau, les relations sols-plantes accueillent une biodiversité dont la diversité est à la fois protectrice et généreuse. Les menaces pathogènes et les

ravageurs en font partie. L'art de l'agronomie consiste notamment à minimiser leurs impacts et à apporter aux sols ce qui est nécessaire à leur bonne santé. Ce qui est contraire à l'utilisation précautionneuse de biocides.

Le faible niveau de rémunération de beaucoup d'agriculteurs et d'éleveurs est une conséquence, comme pour les autres catégories de la population, d'une prégnance des marchés mondialisés sous la coupe des multinationales et groupes financiers avec la complicité active des Etats. Le coût du travail et les atteintes à l'environnement sont les paramètres d'ajustement à la baisse. Souvent la tendance est d'opposer l'un et l'autre, de faire entendre que la préservation de l'emploi est maltraitée par la protection de la nature. Il faut changer de modèle et nos rapports à la nature de manière synergique. Les agricultures sont alors un champ principal de rupture.

Il est possible d'envisager cette modification fondamentale de manière progressive, en forme de tache d'huile. L'approche territoriale plus haut décrite en donne une trame. L'agriculture paysanne est encore une réalité, en souffrance certes mais qui est un appui. Il ne faut pas seulement défendre des niches de production mais mettre les agricultures sur leurs pieds, l'agronomie est au cœur. Les productions alimentaires sont un champ de rencontre entre l'urbain et le rural, entre des producteurs et des consommateurs. Les produits laitiers et la viande sont des vecteurs aussi importants que les fruits et les légumes. Mais la triple écologie est le moyen de passer au niveau supérieur car elle concerne l'ensemble des agricultures, des élevages et des forêts, de l'industrie et du quotidien des citoyens.

Le partage

Le climat est un bien commun planétaire dont la préservation dépend de décisions et de comportements globalement acceptés. Cette condition se heurte aux inégalités de développement et à des facteurs plus subjectifs qui concernent la prégnance d'un mode de vie consumériste sur lequel est bâtie l'économie de l'offre. Les nombreuses conférences internationales ont montré leur incapacité à surmonter ces difficultés. Les objectifs velleitaires de réduction des émissions de gaz à effet de serre ne sont jamais atteints. L'artifice des statistiques peut parfois en donner l'illusion. C'est le cas de la France où les réductions sont dues à une externalisation d'activités industrielles plus qu'aux effets des politiques réellement menées. La promotion actuelle des énergies intermittentes en est une caricature.

La préservation du climat ne pourra pas être atteinte sans que le partage du développement ne devienne une réalité mondiale et cesse d'être un paramètre aléatoire des conférences internationales. Les murs-barrières fleurissent. Ils sont le reflet de l'exacerbation des inégalités et de l'insolente puissance des riches.

Le travail est jetable. Le vivant privatisé est une nouvelle source de profit. L'énergie est une manne financière. D'énormes capitaux servent à la spéculation pendant que les dettes publiques et les inégalités augmentent. La croissance assise sur les bases idéologiques de l'offre salvatrice est un leurre destructeur de la nature et du travail. Elle entre dans des contradictions toujours plus profondes. Le dollar est roi. L'humain est absent et n'affleure que dans la charité.

La devise républicaine « Liberté, Egalité, Fraternité » ne doit pas être qu'un ornement de façade de mairie. Comment allouer des ressources en quantités limitées ? Comment mettre l'intelligence humaine en situation de dépasser les obstacles de toute nature qui se posent devant l'humanité ? Actuellement l'argent est le moyen d'accéder aux richesses produites avec son corollaire du

traitement social de la précarité. C'est une forme de violence qui se traduit par la spoliation du grand nombre, se poursuit dans des conflits de différentes sortes et jusqu'à la guerre.

L'autre voie est celle du partage donc de la définition de droits et de devoirs pour garantir la satisfaction des besoins essentiels. Ce n'est pas chose simple. Mais peut-on envisager de créer une économie de la demande, donc basées sur des usages, et dont les procédures sont confiées à la voie démocratique, sans l'accompagner d'un solide corpus juridique ? N'est pas une façon de dépasser le contenu assez formel des droits universels ? Le Conseil Constitutionnel a annulé des dispositions de la loi BROTTE au nom de l'égalité d'accès. Nous ne partons donc pas de rien. Le chantier est ouvert

Le 17 juillet 2014

Annexe

Proposition pour une loi définissant un pôle public de l'énergie

A. Le contenu d'une politique de service public

L'énergie est un bien commun. L'objectif fondamental est de mettre en œuvre un droit à l'énergie. Ce qui signifie que chacun doit pouvoir disposer d'une quantité suffisante d'énergies sans créer de dommages ni à autrui ni à la nature.

La loi organise la production et la distribution d'énergies en donnant la priorité à l'efficacité dans l'utilisation des moyens pour satisfaire les besoins sans gaspillages ni gabegie. La tarification veille à assurer l'accès de tous aux différentes formes d'énergies.

En France, la fin du recours aux énergies fossiles carbonées sera programmée au plus tard en 2050. La loi fixe des objectifs annuels de diminution de la consommation des énergies fossiles carbonées. Ces réductions sont assises sur des enjeux d'efficacité énergétiques sur le bâti, la mobilité, d'efficience des productions énergétiques, industrielles et agricoles. Elle décrit les moyens mobilisés pour atteindre les objectifs.

La loi permet et facilite le déploiement de services publics locaux de rénovation du bâti et de production de chaleur sans carbone fossile.

La loi crée les conditions pour que le service public de production et de transport de l'électricité soit organisé par EDF, entreprise nationale. La loi organise la coordination du service public de transport de l'électricité et du gaz avec les collectivités locales en poursuivant les objectifs suivants : informer et mettre l'utilisateur au centre des préoccupations, établir une cohérence des objectifs et des moyens.

La loi veille à ce que le déploiement du service public national de l'électricité se coordonne avec les autres entités européennes, fasse respecter son identité tout en cherchant les meilleures convergences possibles.

La loi veille à ce que les évolutions du coût des énergies soient socialement acceptables et acceptées. La CSPE est supprimée. L'égalité d'accès à l'électricité est un fondement du service public. Les taxes sont assises sur l'utilisation des énergies fossiles carbonées, les rentes acquises dans l'exploitation des énergies renouvelables et éventuellement les consommations jugées abusives.

L'action internationale de la France veille à ce que chaque habitant du Monde puisse jouir du droit d'accès à l'énergie. La France agit pour un renforcement des moyens internationaux dédiés à la sûreté nucléaire

La loi organise le développement des énergies en évitant des logiques de rente. Elle fait établir la transparence économique, environnementale et sociale des différents modes de production. La loi distingue et organise huit filières

- énergie nucléaire
- énergie hydraulique
- énergies de proximité dont les débouchés sont le chauffage, la production d'eau chaude et de vapeur industrielle, la production combinée de chaleur, d'électricité, de biomasse et de protéines
- énergies de la mer
- énergies géothermiques
- carburants renouvelables de diverses origines
- efficacité énergétique
- stockage de l'énergie

La loi prévoit d'associer tous les citoyens à l'élaboration et à l'expression du droit à l'énergie. Ce civisme est garant du respect des objectifs et de la bonne utilisation des moyens. Des moyens spécifiques de contrôle social des activités liées à la production et à la distribution de l'énergie sont mis en place.

La loi prévoit d'associer les salariés des filières de production et de distribution de l'énergie à son élaboration et à son application.

B. Pôle public

Il est composé par les structures concourant à l'expression de la politique publique de l'énergie définie par le parlement. Il constitue le moyen d'organiser la cohérence opérationnelle de la politique publique de l'énergie, le développement de la recherche et des filières industrielles. Il donne un avis sur les projets de réglementations

Le pôle est structuré aux niveaux national et régional, chaque niveau ayant des compétences spécifiques. Ce sont les services de l'Etat, chargés de l'application de la loi, qui assurent la cohérence globale. L'Etat s'appuie sur les moyens de la Commission de Régulation de l'Energie dont les activités sont recentrées sur la mise en œuvre et le suivi des différentes filières et modes de production et de distribution.

C. Le Conseil Supérieur de l'Energie

Le Conseil Supérieur de l'Energie organise le fonctionnement du pôle public. Il est composé de différents collèges, outre les représentants de l'Etat

- collectivités régionales et locales
- organisations syndicales représentatives
- entreprises nationales
- autres entreprises
- associations de consommateurs et de promotion de l'environnement

- organismes de formation et de recherche

D. Le rôle de la Région

Le niveau régional est chargé de la dynamisation de la politique publique dédiée aux énergies de proximité. Il associe à la collectivité régionale, les collectivités locales et leurs groupements qui ont créé un service public local de chaleur et d'énergies prenant en compte la rénovation du bâti, la production et la distribution de chaleur avec des sources d'énergies renouvelables. Les Schémas Régionaux Climat Air Energie et les Plan Climat Energie Territoriaux sont mis à jour.

Le Conseil Régional de l'Energie composé à l'image du Conseil Supérieur.

E. Prix de l'électricité

Le prix de l'électricité a augmenté en France du fait de la création de marchés nationaux dans un contexte européen de mise en concurrence des opérateurs. On est ainsi passé en une dizaine d'années, d'une logique publique de production au meilleur coût à une logique de coût marginal et de spéculation, d'incohérence opérationnelle, de soutien à des niches de rente qui rançonne le consommateur.

Les coûts de développement sont actuellement intégrés dans le prix. Pour l'éolien et le photovoltaïque, cette aubaine ne profite guère à l'industrie, à l'environnement, au consommateur. Elle sert essentiellement de la rente et du profit au nom d'une revendication générale du respect de l'environnement. La transformation de ces pratiques passe d'abord par une mise à plat de la programmation actuelle en prenant bien en compte les données industrielles, économiques, sociales et environnementales.

Les productions d'énergies éoliennes maritimes et photoniques ont un coût, pour les prochaines décennies, très probablement très supérieurs à ceux qui résultent de l'utilisation d'énergies issues de la cueillette d'énergies fossiles carbonées et de l'énergie nucléaire, même après la mise à niveau du parc nucléaire, du provisionnement de son démantèlement et du coût de traitement des déchets à vie longue. Elles ne constituent pas des axes de développement en leur état actuel.

Les défis posés par la sortie urgente de l'âge des énergies fossiles et de la réalisation du droit à l'énergie sont tels qu'il n'est pas possible de gaspiller des moyens ni de sacrifier une filière. La programmation du démantèlement du parc nucléaire doit être une décision cohérente, mûrement réfléchi et justifiée. L'urgence n'est pas là.

L'action publique doit donc construire une offre d'énergie électrique utilisant au mieux les moyens existants dans un contexte d'efficacité et d'efficience répondant aux besoins de tous. La taxation n'est donc pas le moyen banal de régulation des consommations. Elle peut si nécessaire contribuer à ajuster des comportements.

F. Tarification

La tarification est définie par le parlement. Elle exprime un droit d'accès à l'énergie. L'égalité tarifaire sur le territoire national est assurée jusqu'à un plafond de consommation par personne, défini par le parlement. Au-delà, le prix du kWh est proportionnel à la consommation par personne, ce supplément de consommation n'étant pas considéré comme socialement nécessaire. L'assiette de cette tarification sociale est fondée sur le foyer fiscal qui permet de définir le nombre de personnes vivant à une même adresse. Les informations sont fournies par les services fiscaux aux opérateurs.

La CSPE est supprimée. Le service public national prévoit le financement de la précarité énergétique en tant que besoin complémentaire à la tarification sociale.

Le financement des politiques de développement des filières incombe à l'Etat qui peut y consacrer le produit des taxes éventuelles sur les énergies fossiles et demander aux entreprises nationales d'y consacrer des moyens particuliers.

La tarification de l'achat d'électricité provenant de l'éolien, du photovoltaïque, des déchets, de la biomasse, de la cogénération au gaz est basée sur la capacité des filières à fournir au moment opportun de l'énergie au poste source du réseau de distribution. Elle est donc calculée à partir du coût de production et de transport de l'électricité à laquelle elle se substitue (prise en compte de l'intermittence) et des économies en émissions de gaz à effet de serre à 100€ la tonne de CO2 .

G. Politiques industrielles

Le pôle public est organisé par filière. Une filière regroupe les opérateurs privés et publics dont les activités concourent à son développement. Les politiques industrielles des filières seront définies par la loi.

- Filière nucléaire autour d'EDF, AREVA et CEA. Principaux sujets : sécurité, maîtrise industrielle, recherche, transparence et acceptation sociale, actions internationales.
- Energie hydraulique : conforter la chaîne de la Durance en évitant les entrées dans l'étang de Berre, améliorer l'utilisation des STEP.
- Energies de proximité : il s'agit de quitter une politique de niche et de rente et de mettre en œuvre des approches territoriales pour satisfaire aux besoins en chaleur. en vapeur industrielle à partir de ressources renouvelables locales et la mise en œuvre de la cogénération de puissances diverses.
- Energies de la mer : redéfinition des objectifs de développement notamment de l'éolien off-shore et création des moyens de développement, notamment industriels, sur les cibles retenues
- Energies photoniques : recadrage des objectifs du photovoltaïque tel qu'il se développe actuellement, définition d'objectifs incluant une diversification des cibles notamment par les techniques de concentration et d'inclusion dans les systèmes bâtis.
- Carburants : extinction progressive de la fabrication et interdiction de l'importation des carburants issus de la transformation de denrées alimentaires et d'huiles. Les productions agricoles dédiées à l'énergie seront utilisées pour favoriser l'évolution des pratiques agricoles en jouant sur l'assolement et l'optimisation des ressources. Développement du biogaz carburant.
- Efficacité énergétique : filière multiforme mettant en œuvre des actions sur des systèmes complexes de production –consommation
- Stockage : filière à part entière également multiforme. Elle répond à l'intermittence et au lissage de productions énergétiques